

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de demande : 2008-0234
Catégorie : B.3.10, Ajout à l'étiquette – Mélanges en cuve
Produit : Herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %)
N° d'homologation : 23518
Matière active (m.a.) : Rimsulfuron
N° de document de l'ARLA : 1735920

Contexte

L'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %) (ELIM EP Herbicide 25% Dry Flowable) est homologué depuis le 9 mars 1994. Ce produit peut être appliqué en prélevée ou en postlevée aux cultures de maïs de grande culture dans l'Est du Canada et la région de la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, pour lutter contre les graminées annuelles, le chiendent, l'amarante à racine rouge et les chénopodes. L'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %) peut être utilisé seul ou mélangé en cuve. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à ajouter un mélange en cuve constitué d'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %), de glyphosate et d'atrazine afin de permettre une suppression par rémanence des chénopodes dans les cultures de maïs tolérant au glyphosate.

Évaluation des propriétés chimiques

L'évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise étant donné l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Le rimsulfuron ainsi que le glyphosate et l'atrazine utilisés pour la préparation du mélange en cuve sont actuellement homologués pour une utilisation dans des cultures de maïs résistant au glyphosate. Le mélange en cuve à trois constituants proposé, soit rimsulfuron + glyphosate + atrazine, destiné à une utilisation sur des cultures de maïs tolérant au glyphosate à des doses d'application égales ou inférieures aux utilisations homologuées, n'entraînera pas un

dépassement de la limite maximale des résidus (LMR) établie. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition par voie alimentaire.

Évaluation environnementale

Un examen des étiquettes homologuées révèle que les constituants utilisés avec l'atrazine dans le mélange en cuve sont actuellement homologués pour une utilisation à des doses d'application supérieures à celles proposées dans la présente demande. Par ailleurs, l'étiquette proposée pour l'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %) exige des utilisateurs qu'ils respectent la zone tampon la plus restrictive parmi celles s'appliquant aux constituants du mélange en cuve. Par conséquent, l'ajout d'atrazine en tant que constituant du mélange en cuve à base d'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %) n'entraîne pas une augmentation importante du risque pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les données de 17 essais sur petites parcelles menés dans divers endroits en Ontario entre 2004 et 2007 ont été présentées à l'appui du mélange en cuve à trois constituants proposé. Les essais ont été menés selon un dispositif à blocs aléatoires complets et comportaient quatre répétitions. Les données présentées pour examen appuient la revendication de suppression par rémanence des chénopodes pour ce qui concerne le mélange en cuve proposé. Le mélange en cuve proposé est par conséquent acceptable du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %) afin d'inclure le mélange en cuve proposé associant l'herbicide ELIM EP en pâte granulée (25 %), le glyphosate et l'atrazine afin de permettre une suppression par rémanence des chénopodes dans des cultures de maïs tolérant au glyphosate.

Références

LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE TITULAIRE

Évaluation de la valeur

PMRA #	Title
1549908	1998. Efficacy and Crop Tolerance of Elim EP Herbicide + Glyphosate + Atrazine Tank Mix in Glyphosate Tolerant Corn. 640 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.